

## Mané-Ménigo

Ce village se situe sur le continent. La famille BRUSAC y a vécu au 17e siècle, les FER y possède au 18e siècle quelques biens.

Résidant ordinairement à Trélusson en PLOEMEL, Guillaume FER (n°392) acquiert pour 126L le 9 octobre 1710 des consorts LE DIOT de Kersquil en MENDON, plusieurs fonds de tenue, dont deux parcelles de terres situées à Manémanigo et à Kerio en LOCOAL.

-oOo-

Originaire de Kerprat en SAINTE-HELENE, François BRUSAC épouse Catherine LE BAYON (n°536-537) vers 1647, et s'installent sans doute à cette époque à Mané-Ménigo. Le couple a au moins huit enfants, dont peu parviennent à l'âge adulte. Né en Août 1648, Louis est filleul de Marc BLAINEAU de Landaul et Jacqueline JEHANNO de Nostang. Le 22 Novembre 1662 naissent les jumeaux Guillaume et Michelle. Ils sont baptisés à la maison par crainte de mort, le fils par Guillemette BRUSAC, la fille par Jeanne BRUSAC. Le lendemain, ils sont apportés à l'église pour un baptême solennel. Né le 15 Octobre 1667, le dernier fils prénommé comme son père François (n°268) est le filleul de François LE BAYON et Françoise COMPER. A Mané-Manigo, la famille travaille une tenue à domaine congéable sous les consorts FAYO de Landévant, moyennant des rentes annuelles de 7 perrées de froment, 3 perrées de seigle, 4 chapons. L'exploitation s'étend sur 7 hectares, dont près de 4 sont labourables.

P1523 f°5829 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Locoal - 08/03/1683

Déclaration

Julien FAYO de Kermoro en LANDEVANT, faisant pour lui et pour Jeanne, Olive, Yves FAYO, Etienne COUGOULAT, Antoine LE VISAGE, Guillaume RIO et autres ses consorts, déclare posséder des terres d'héritages sous le domaine du roi, consistant notamment en :

Description

Une tenue à Mané-Ménigo en LOCOAL à domaine congéable par François BRUSAC pour en payer de ferme et convenant le 29/08, 7 perrées de froment rouge, 3 perrées de seigle mesure d'Auray, 4 chapons, corvées et obéissance. Cette tenue contient en fond sous logements, rue, issues, jardins et de port 74C, sous pré et pâtures 3 jx, sous terre à labeur 7 jx 61C, et sous landes 3 jx.

NDRL : Biens provenant de la succession de Valence LE PRADO (n°3091 ?), héritière de messire Bertrand KERDAVY.

François BRUSAC meurt le 21 Décembre 1688. Il est inhumé dans le choeur de l'église, en présence de Bertrand RIO, Guillaume DONNERH, Jean TUFFIGO. Son dernier fils François est alors le seul mineur âgé de 21 ans. Il est pris en charge non pas par un tuteur, mais par un curateur du nom d'Olivier LE BER. Deux ans plus tard, le 20 Février 1691, il épouse Julienne MARY (n°269), avec pour témoins son curateur et Françoise LE BLEAVEC. Leur premier enfant, Pierre (n°134), naît le 8 Avril 1692. Septuagénaire, sa mère Catherine LE BAYON meurt le 28 Septembre 1697. Comme son défunt mari, elle est inhumée dans le choeur de l'église, en présence cette fois de François LE BRAS, Yves JAN, Pierre LE BAYON. Peu après, François BRUSAC quitte Mané-Ménigo. Il travaille à Kerpunz en LOCOAL, dans un village de MENDON où meurt sa femme en 1704, puis retourne à SAINTE-HELENE, au village du Moustoir, où il meurt en 1714.

B1497 - Sénéchaussée d'Auray - 10/01/1689

Décret de curatelle

François BURSAC, f. + François & Cattelline LE BUON, déclare être âgé de plus de 17 ans et vouloir administrer et gérer ses biens sous l'autorité de Olivier LE BER qu'il choisit pour curateur.

Témoins

- 1- Jean BURSAC, son frère.
  - 2- Lorant LE BUON, cousin germain.
- (NDRL: aucun autre témoin).

B1509 - Sénéchaussée d'Auray - 05/02/1691

Décret de mariage

François BRUZAC f. + François & Catherine LE BAYON, 17 ans de Mané Meio en LOCOAL & Julienne MARY f. Guillaume MARY.

Témoins

- 1- Olivier LE BER, curateur.
- 2- Jean BRUZAC.
- 3- François GUILLAS, tous parents et alliés.